

## Programme D'Assurance et de Gestion Financière des Risques de Catastrophe



## Mécanisme Mondial pour l'Assurance Indicielle



# Les fonds de contingence (réserve) pour les catastrophes



*Symposium sur l'Assurance Indicielle et le  
Financement des Risques de Catastrophes Climatiques*

# Aperçu sur les réserves



## Fonds de contingence (réserve): réserve budgétaire du gouvernement dédiée aux catastrophes

- ◆ Instrument de rétention des risques
- ◆ Permet aux gouvernements de contenir le risque, dans le cadre de leur budget, tout en mettant de côté des ressources à l'avance pour faciliter une réponse rapide en cas de choc, avec des processus et des procédures clairs et préétablis sur l'utilisation des fonds.



## Les objectifs visés

- ◆ Avoir des **liquidités immédiatement** après une catastrophe afin de permettre les opérations de secours et les interventions d'urgence nécessaires, ainsi que le relèvement à long terme, y compris la réhabilitation et la reconstruction.
- ◆ Aider à couvrir les chocs considérés idiosyncratiques (à l'échelle du pays) dont la **sévérité est plus faible mais récurrente**
- ◆ **Renforcer le leadership national** dans la réponse aux catastrophes



## L'utilisation des fonds sont multiples:

- ◆ Ils facilitent le transfert efficace des risques par la souscription à une (ré)assurance.
- ◆ Ils peuvent compléter d'autres approches/instruments de financement des risques de catastrophes dans le cadre de la stratégie de protection financière du gouvernement, y compris la promotion de recherche et d'évaluation des risques.

# Avantages et inconvénients

Mettre les fonds immédiatement disponibles pour le décaissement afin d'apporter une réponse et un relèvement rapide et de minimiser l'impact à long terme des catastrophes.



Réduire les retards administratifs, car les ressources sont déjà allouées au fonds



Améliorer la transparence et la responsabilité relatives aux dépenses publiques



Proposer une offre alternative ou complémentaire à l'assurance



Réduire la dépendance vis-à-vis du financement par emprunt, après une catastrophe



Permettre une coordination inter-agences pour la préparation, le relèvement et le transfert de risques.



Impliquer le coût d'opportunité de l'existence des réserves pendant les années d'accalmie entre les catastrophes.



Impliquer des retards dans l'accumulation de réserves suffisantes pour couvrir les risques de catastrophe, ainsi que dans la reconstitution des fonds épuisés.



Nécessité d'une gestion budgétaire et d'une modélisation financière pour s'assurer que les fonds et/ou la capacité de transfert des risques sont suffisants pour couvrir les pertes potentielles.



Exiger des processus, des systèmes et des ressources nécessaires pour garantir que les fonds sont distribués de manière efficace et transparente aux bénéficiaires prévus



Peut être mal géré au fur et à mesure que les réserves s'accumulent

# Arrangement institutionnel des fonds

Le fonds de réserve est simplement un fonds de contingence dans le budget avec des règles spécifiques pour son utilisation OU



En fonction de la capacité financière du gouvernement, celui-ci peut décider de centrer le fonds soit sur les urgences ou soit sur les urgences et la reconstruction.



Une fois le fonds créé, des règles ou un manuel des procédures sont établis, définissant le fonctionnement du fonds en détail



Dans d'autres pays, un fonds d'urgence est établi en tant qu'une institution dédiée, soit une agence gouvernementale, soit une agence de service semi-indépendante de facto.

Généralement, la création du fonds se fait par décret ou par un acte formel.



# Éléments clés des fonds de catastrophe dans les économies en développement

Caractéristiques du mécanisme financier du fonds

	Colombie	Costa Rica	Kenya	Les Philippines	Mexique	Mozambique	Panama	Pérou	Turquie
Ligne budgétaire pour les catastrophes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds hors budget	✓				✓	✓	✓	✓	
Forme institutionnelle du fonds	Loi	Loi	Décret	Loi	Règles de fonctionnement	Décret	Loi	Loi	Loi
Financement du fonds	Budget national, subvention, dons, retours sur investissement et crédits.	Budget national, subvention, dons, retours sur investissement et crédits.	Budget national, subvention et dons	Budget national, subvention et dons	Budget national, assurance et investissement.	Budget national, subvention, dons, retours sur investissement et crédits.		Budget national, subvention et dons	primes d'assurance et subventions.
Mécanisme d'activation	Système d'alerte et déclaration d'urgence / calamité	Système d'alerte et déclaration d'urgence / calamité	Déclaration d'urgence / calamité	Système d'alerte et déclaration d'urgence / calamité	Système d'alerte et déclaration d'urgence / calamité	Système d'alerte	Système d'alerte et déclaration d'urgence / calamité	Système d'alerte et déclaration d'urgence / calamité	Pertes sismiques
Structure administrative et équipe technicien dédiée	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Séparation de l'urgence et de la reconstruction	✓	✓		✓	✓	✓		✓	

# Expérience Internationales des fonds

	Année de création	Solidarité en cas d'urgence	Solidarité en reconstruction	Avec subvention du gouvernement national	Gouvernements régionaux soutiennent le fond	Schémas de transfert de risque	L'assurance comme canal de distribution
Colombie	2012 (6)	✓	✓	✓	✓		
Costa Rica	1969 (49)	✓	✓	✓	✓		
Espagne	1941 (77)		✓			✓	✓
EU Californie	1996 (22)		✓			✓	✓
EU Floride	1993 (25)		✓		✓	✓	✓
EU FEMA	1973 (45)	✓		✓	✓	✓	✓
France	1946 (72)		✓			✓	✓
Japon	1966 (52)		✓			✓	✓
Kenya	2017 (0.5)	✓		✓			
Les Philippines	2017 (1)	✓	✓	✓	✓		
Mexique	1996 (22)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mozambique	2018 (0.5)	✓		✓			
Norvège	1961 (57)		✓	✓		✓	✓
Nouvelle-Zélande	1945 (73)		✓	✓		✓	✓
Panama	2012 (6)						
Pérou	2016 (2)	✓	✓	✓	✓		
Turquie	2011 (7)	✓	✓	✓		✓	✓

# Expérience Internaitonale 1/Mozambique: Fonds National de la Gestion des Catastrophes



Crée par  
décret en  
2017



C'est un  
compte  
bancaire  
dédie



Selon le décret les  
objectives sont:

- ♦ la préparation,  
réponse immédiate,  
réhabilitation, et  
reconstruction, et la  
réponse via le système  
de protection sociale



Mais la régulation  
limite, pour  
l'instant, la portée  
du fonds a la  
préparation et  
réponse  
immédiate



Le fonds est  
alimenté par un  
allocation  
annuelle  
budgétaire  
équivalent a  
0.1% du budget



Mais la base de  
calcul de  
l'allocation  
annuelle est en  
train d'être  
révisé et sera  
ajustée

Photo UNICEF/Alfredo Zuniga

# Mozambique: Fonds National de la Gestion des Catastrophes

Contrats avec des fournisseurs des services et biens sont conclus en avance



Le Fonds fournit les biens nécessaires pour la préparation et réponse immédiate directement aux institutions bénéficiaires (donc il ne décaisse pas d'espèce)



Le Fonds est géré par l'Institut National de GRC, est supervisé par un conseil de coordination de la GRC



Le Ministère de Finances fait les propositions techniques à propos de produits de transfert de risque





# Expérience internationale 2/Mexique: Le Fonds pour les Désastres Naturels (FONDEN)



Crée en 1996 pour faire face à un besoin récurrent de réallocation budgétaires post-catastrophe



Mécanisme financier pour allouer des ressources à l'avance pour faire face à des éventuelles catastrophes



FONDEN doit recevoir au moins **0.4% du budget national chaque année** (envers US\$800 millions)



Les ressources du FONDEN sont gérées par la Banque Nationale du Développement, qui est l'agent fiduciaire des fonds

# Mexique: Le Fonds pour les Désastres Naturels (FONDEN)



FONDEN finance la réponse immédiate, réhabilitation, et reconstruction, ainsi que les analyses de risque et l'assurance



Accès aux ressources est déclenché par une déclaration de désastre par des gouvernements sous-nationaux.



L'occurrence d'un désastre est vérifiée indépendamment par des scientifiques



FONDEN paie directement aux fournisseurs des biens et services. Donc les gouvernements sous-nationaux ne reçoivent pas de fonds.



Des contrats pour l'acquisition des biens et services sont conclus en avance

Photo UNICEF/Zehbrauskas

# Fonds National pour les Catastrophes: Leçons apprises

1



Existence d'un cadre legal: La création du fonds se fait par décret ou par un acte formel.

2



Existence d'un cadre opérationnel: des règles ou un manuel d'exploitation sont établis, définissant le fonctionnement du fonds en détail, incluant ses dotations, les dépenses éligibles, etc.

3



Les Fonds de catastrophe sont les instruments financiers *ex-ante* les moins coûteux pour faire faces aux catastrophes récurrentes

4



Il est crucial d'assurer l'alimentation régulière du fonds. Idéalement, il est financé par une **allocation budgétaire annuelle** définie légalement.

5



Au début, il vaut mieux limiter la portée d'un fonds de catastrophe à la préparation et la réponse immédiate (et peut-être la réhabilitation).

6



Importance de mettre en place les règles qui garantissent tant la souplesse du fonds, comme l'efficacité et la transparence des dépenses.



# Leçons apprises



7

Il est important d'avoir un déclencheur bien défini et accepté par les parties intéressées – un système d'alerte clair.



8

Afin de réduire les coûts et faciliter l'utilisation du Fonds, des contrats doivent être négociés en avance



9

Ouvrir la possibilité que le Fonds achète, bénéficie et gère les produits d'assurance



10

Le leadership du Ministère des Finances est crucial dans la réussite des fonds de catastrophes



# En fonction de l'expérience internationale, les questions clés à définir sont:

La forme institutionnelle



La portée du Fonds



Le financement du Fonds



Ressources disponibles au moment opportun et prévisible; dépenses efficaces et transparentes



Le mécanisme d'activation

Élaborer les lignes directrices pour les dépenses / exécutions du fonds (dépenses éligibles)



Les modalités de passation de marchés





**Programme D'Assurance et de  
Gestion Financière des Risques  
de Catastrophe**



SUPPORTÉ PAR

**GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**Mécanisme Mondial  
pour l'Assurance Indicielle**



GÉRÉ PAR

**GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**Merci!**